

## PROCES-VERBAL

### SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAL

du Mont-sur-Lausanne

le 15 juin 2016 à 15 h

---

#### ORDRE DU JOUR

Sous la présidence de Mme Clarisse Schumacher Petoud, préfet du district de Lausanne :

1. Assermentation des membres du Conseil communal
2. Assermentation des membres de la Municipalité
3. Election du président du Conseil
4. Election du secrétaire du Conseil

Sous la présidence du président du Conseil :

5. Election des membres du Bureau
6. Election de l'huissier
7. Election des membres de la Commission de gestion
8. Election des membres de la Commission des finances
9. Election des membres de la Commission de recours en matière d'impôts communaux
10. Election des membres de la Commission des pétitions
11. Election d'un(e) délégué (e) et d'un(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal pour les taxis.

Ces opérations se déroulent selon la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

\*\*\*\*\*

Il est constaté que l'élection des membres du Conseil communal et de la Municipalité s'est déroulée régulièrement. Le procès-verbal de l'élection, ainsi que la liste des citoyennes et citoyens faisant partie du Conseil, sont déposés sur le bureau.

Il est également constaté que ces élections n'ont donné lieu à aucun recours.

**Fonctionne comme secrétaire ad hoc :** M. Joël Guillet

**Fonctionnent comme scrutateurs ad hoc :** Mme Isabel Taher-Selles, MM. Alfred Belet, Olivier Weber et Karim Mazouni.

Soixante conseillers sont présents. Cinq conseillers sont absents.

Ces derniers seront assermentés à la première séance du Conseil à laquelle ils se présenteront.

Le syndic ainsi que les membres de la Municipalité déclarent qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé au sens de l'article 48 de la Loi sur les communes.

Chaque membre du Conseil et de la Municipalité est appelé et solennise la promesse légale, selon l'article 62 de la Loi sur les communes.

**Est nommé président du Conseil (élection tacite) : M. Jean-Charles Fresquet**

**Est nommé secrétaire du Conseil (élection tacite): M. Guy de Viron**

Il est constaté qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé entre le président du Conseil et le secrétaire (selon l'article 23 de la Loi précitée).

Le procès-verbal est lu et approuvé.

Le préfet confie la suite des opérations au président élu.

Le Mont-sur-Lausanne, le 15 juin 2016

Le préfet :

  
Clarisse Schumacher Petouff



Le secrétaire :

  
Joël Guillet

Séance d'installation des autorités communales du 15 juin 2016  
(2<sup>e</sup> partie)  
(Présidence : Jean-Charles Fresquet)

**Procès-verbal**  
(Secrétaire : Joël Guillet)

**Ordre du jour**

1. Election des membres du Bureau
2. Election de l'huissier
3. Election des membres de la Commission des finances
4. Election des membres de la Commission de gestion
5. Election des membres de la Commission de recours en matière d'impôts communaux
6. Election des membres de la Commission des pétitions
7. Election d'un(e) délégué (e) et d'un(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal pour les taxis.
8. Allocution de Mme Clarisse Schumacher Petoud, préfet
9. Allocution de M. Jean-Pierre Sueur, syndic
10. Allocution de M. Jean-Charles Fresquet, nouveau président du Conseil

## Procès-verbal

Le Président salue le préfet, le député de l'arrondissement, les conseillères communales, les conseillers communaux, les municipaux, le syndic et félicite les élus. Il remercie l'assemblée de sa confiance. Il s'engagera sans restriction dans l'accomplissement de sa tâche et assure le nouveau secrétaire de son soutien.

Il donne lecture de l'ordre du jour. La composition des commissions de compétence municipale sera confirmée par la Municipalité à l'issue de sa séance du 4 juillet (« affaires régionales » et « naturalisations »). La commission « 2000 watts » est appelée à évoluer. La Municipalité donnera en temps utile les informations nécessaires quant à son rôle et à sa composition.

### 1. Election des membres du Bureau

Le président rappelle les modalités de l'élection, qui peut notamment être tacite si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir.

Sont présentés par les mandataires des partis :

Au poste de 1ère vice-présidente : Mme Marie-Dominique GROBETY, qui accepte de se porter candidate.

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mme Marie-Dominique GROBETY est élue tacitement, avec les félicitations du président. *(Applaudissements dans la salle).*

Au poste de 2ème vice-présidente : Mme Catherine ROULET, qui accepte de se porter candidate.

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mme Catherine ROULET est élue tacitement, avec les félicitations du président. *(Applaudissements dans la salle).*

Aux postes de scrutateurs : M. Roland CHRISTELLER et Mme Valérie MORENO, qui acceptent de se porter candidats.

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Roland CHRISTELLER et Mme Valérie MORENO sont élus tacitement, avec les félicitations du président. *(Applaudissements dans la salle).*

Aux postes de scrutatrices suppléantes : Mmes Claudine TESTAZ et Barbara ROCHAT, qui acceptent de se porter candidates.

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mmes Claudine TESTAZ et Barbara ROCHAT sont élues tacitement, avec les félicitations du président. *(Applaudissements dans la salle).*

### 2. Election de l'huissier

Le président rappelle les modalités de l'élection, qui peut se faire à main levée si l'Assemblée avalise ce choix. Tel est le cas.

Est présenté par le président en charge du Conseil : M. Thomas STRINGANI, qui accepte de se porter candidat.

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Thomas STRINGANI est élu tacitement, avec les félicitations du président. (*Applaudissements dans la salle*).

Le Président appelle MM. Guy de VIRON et Thomas STRINGANI, qui sont assermentés.

### **3. Election des membres de la Commission des finances**

Le président revient sur le passage au système proportionnel. Il salue et remercie les mandataires des groupes politiques qui se sont rencontrés à deux reprises pour définir l'organisation de la prochaine législature.

Il rappelle aussi que le Conseil communal a entériné lors de sa dernière séance une modification de son Règlement à propos du nombre de membres siégeant dans ses commissions. Le Service des communes ne l'a pas encore avalisée. Les opérations qui suivent vont donc se dérouler sous réserve de l'acceptation de cette modification.

Le président signale qu'il est tenu compte de la force respective des membres des commissions pour la désignation de leurs membres. Pour les commissions ad hoc, la Municipalités présentera désormais les préavis une semaine plus tôt. Contact sera pris avec les chefs de groupe qui auront une semaine pour désigner leur(s) commissaire(s). Le Bureau du Conseil entérinera alors ces désignations.

Il rappelle aussi les modalités de cette élection, qui peut être tacite si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir.

Sont présentés par les mandataires des partis :

Mmes et MM. Nadège LONGCHAMP, Gérard MOJON, Cédric MOTTIER, Guy CORBAZ, Philippe VAUCHER, Arnaud BRULE, Rémo STUDER, Christophe-Vincent CORBAZ, José PEREZ.

Mme le préfet intervient à propos de la candidature de M. José PEREZ, qui est absent.

Le président signale que M. José PEREZ a explicitement déclaré qu'il se portait candidat.

Mme le préfet demande ce qui se passera dans le cas où la cheffe du département n'avaliserait pas la modification du Règlement. Elle propose de retirer la candidature de M. José PEREZ jusqu'à la prochaine séance du Conseil, séance durant laquelle il sera assermenté.

Les huit conseillères et conseillers présentés acceptent de se porter candidats. Leur nombre étant égal au nombre de sièges à pourvoir, ils sont élus tacitement, avec les félicitations du président. (*Applaudissements dans la salle*).

### **4. Election des membres de la Commission de gestion**

Le président rappelle les modalités de l'élection, qui peut notamment être tacite si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir.

Sont présentés par les mandataires des partis :

Mmes et MM. Laurence MULLER-ACHTARI, Daniel BESSON, Thierry SCIBOZ, Jean-Pierre MULLER, Isabel TAHER-SELLES, Robert IRRASCH, Bertrand MARTINELLI, Richard NICOLE, Philippe HAYWARD, qui acceptent de se porter candidats.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, ils sont élus tacitement, avec les félicitations du président. *(Applaudissements dans la salle).*

#### **5. Election des membres de la Commission de recours en matière d'impôts communaux**

Le président rappelle les modalités de l'élection, qui peut notamment être tacite si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir.

Sont présentés par les mandataires des partis :

Mmes et MM. Jean-Claude AMIGUET, Alfred BELET, Christophe CORBAZ, Antoine CHAMOT, Elisabeth CORBAZ, Florence MAYOR, Viviane PRATS ALVAREZ, Domenico TUMINI, Olivier MAGGIONI, qui acceptent de se porter candidats.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, ils sont élus tacitement, avec les félicitations du président. *(Applaudissements dans la salle).*

#### **6. Election des membres de la Commission des pétitions**

Le président rappelle les modalités de l'élection, qui peut notamment être tacite si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir.

Sont présentés par les mandataires des partis :

Mmes et MM. Monica ROULIN, Marc MAILLARD, David RICHARD, Christophe BLANC, Alain CHABLOZ, Sébastien GREMION, Jolanda MULLER-CHABLOZ, Michel CHARDONNENS, Ofélia de GREGORIO, qui acceptent de se porter candidats.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, ils sont élus tacitement, avec les félicitations du président. *(Applaudissements dans la salle).*

Le Président déclare que ces différentes élections formalisent ce qui a été préparé par les différents groupes politiques. Ces élections respectent les équilibres.

#### **7. Election du délégué et du délégué suppléant au Conseil intercommunal pour les taxis**

Le président rappelle les modalités de l'élection, qui peut notamment être tacite si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir.

##### Délégué

Est présenté M. Philippe HAYWARD, qui accepte de se porter candidat.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, le candidat est élu tacitement, avec les félicitations du président. (*Applaudissements dans la salle*).

Suppléant

Est présentée Mme Eliane PAROLINI-SUTTER, qui accepte de se porter candidate.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, la candidate est élue tacitement, avec les félicitations du président. (*Applaudissements dans la salle*).

Le président signale que M. Jacques MARCHAND, municipal, a été désigné par la Municipalité pour être son représentant dans cette délégation. Il propose d'entériner à main levée le choix des trois personnes précitées, ce qui est fait, sans avis contraire ni abstention.

\* \* \*

Le président indique que les opérations sont terminées. Il remercie chacune et chacun de sa participation et de son engagement. Il précise que les conseillères et conseillers recevront très bientôt un exemplaire du Règlement du Conseil modifié ainsi que les codes d'accès à l'intranet communal et un calendrier des séances. Prière d'inclure ces dates dans les agendas (il s'agit de convocations et non d'invitations). Le président communiquera également ses coordonnées personnelles. Le premier Conseil de la nouvelle législature se tiendra le 3 octobre.

**8. Allocution de Mme Clarisse Schumacher Petoud, préfet du district de Lausanne**

*Le texte de cette allocution figure en annexe.  
(Des applaudissements saluent cette intervention.)*

**9. Allocution de M. Jean-Pierre Sueur, syndic du Mont-sur-Lausanne**

*Le texte de cette allocution figure en annexe.  
(Des applaudissements saluent cette intervention.)*

**10. Allocution de M. Jean-Charles Fresquet, président du Conseil communal**

*Le texte de cette allocution figure en annexe.  
(Des applaudissements saluent cette intervention.)*

La séance est levée à 17 heures 35.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le secrétaire :

Jean-Charles Fresquet

Joël Guillet

Le Mont, le 19 juin 2016